

Pièces à fournir pour la constitution d'un dossier de souscription à « la cité les Dauphins »

Personne physique

- 2 photos d'identité
- 1 photocopie légalisée de la carte d'identité ou du passeport
- Le reçu de paiement du formulaire de souscription
- Le formulaire de souscription dûment rempli

Personne morale

- Attestation légalisée d'inscription au registre de commerce
- Le reçu de paiement du formulaire de souscription
- Le formulaire de souscription dûment rempli

Attention : Les frais de souscription sont non-remboursables, et ne garantissent pas l'obtention d'une villa.